



Monsieur Mathieu GREGORY
Directeur Départemental
DDTM 34
Service eau, risques et nature
Batiment Ozone, 181 place Ernest
Granier
CS60556
34064 Montpellier Cedex 2

Sète, le 18 janvier 2022

REF: MG/SR/EB/JM/10

OBJET : PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ZAC SAINTE CATHERINE A POUSSAN

Dossier suivi par Michel VICARIO

Monsieur,

Par mail du 1^{er} décembre 2021, vous avez sollicité l'avis de la commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants de la lagune de Thau et de l'étang d'Ingril sur le projet cité en objet.

Conformément aux règles de fonctionnement de cette instance, les membres du bureau de la CLE ont été sollicités sur cette question.

En premier lieu la CLE souhaite faire quelques recommandations :

- La zone du projet étant globalement sensible au ruissellement, les axes d'écoulements devront être pris en compte et maintenus dans l'aménagement proposé afin d'assurer une meilleure continuité des écoulements de surface. Des zones d'infiltration des eaux pourront également être prévues, en sus des bassins.
- L'insuffisance des infrastructures d'assainissement dans la partie Sud-Ouest du projet a bien été relevée pièce A page 95, il sera donc important d'y apporter une attention particulière (voir note d'accompagnement).
- La CLE demande que les ruissellements rejoignant le ruisseau des Condamines soient pris en compte dans l'aménagement, au regard de la continuité des écoulements (voir note d'accompagnement).



La CLE s'interroge également sur deux éléments :

- Il est indiqué un calcul du taux d'abattement des matières en suspension pour une pluie décennale (75 et 85%) dans les bassins, mentionné dans la pièce B2 page 194. Comment cette estimation a-t-elle été calculée ?
De plus, les documents du SAGE traitent davantage des aspects microbiologiques liés aux MES, et le PAGD propose des mesures de gestion préventives (point 4 « Mesures de gestion préventive pour améliorer la qualité des eaux pluviales » dans la disposition 3 « Gérer les eaux pluviales à l'échelle des périmètres hydrographiques pour respecter les objectifs de qualité des eaux »)
- L'analyse hydraulique a été réalisée jusqu'à l'avenue d'Issanka (au niveau du pont). A-t-elle été réalisée jusqu'à l'aval au niveau de l'avenue de la gare afin de prendre en compte l'ensemble des apports en eau ?

Deux notes accompagnent ce courrier : une de la CLE et une du SMBT.

La CLE émet un avis favorable sous réserve de prise en compte des recommandations, et de réponses aux questions énoncées ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Michel GARCIA

Président de la CLE



**OBJET : NOTE D'ACCOMPAGNEMENT DE L'AVIS DE LA CLE DU SAGE THAU-INGRIL
(ref. MG/SR/EB/JM/10) SUR LE PROJET DE D'AMENAGEMENT DE LA ZAC SAINTE
CATHERINE A POUSSAN**

La commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants de la lagune de Thau et de l'étang d'Ingril a émis un avis favorable sur le projet d'aménagement de la ZAC Sainte Catherine à Poussan.

Les points suivants présentent des remarques ou éléments complémentaires que les membres du bureau de la CLE souhaitent préciser :

- Les infrastructures d'assainissement sont insuffisantes et le projet devra se conformer au schéma directeur, ce qui a bien été identifié dans la pièce A page 95. Une chaîne de collecte sous-dimensionnée pourra entraîner des risques de débordement au vu des nouveaux travaux envisagés. Ainsi, cette problématique ayant été identifiée, il est prévu dans la pièce B1 pages 54 et 55 que des travaux de renforcement de la conduite du chemin de la Garenne soient réalisés, ainsi que la création d'un bassin d'orage.
- Des cartes de ruissellement ont été réalisées dans le cadre de la SLGRI, sur lesquelles il aurait été possible de s'appuyer. La cartographie des hauteurs simulées pour une crue centennale sur la commune de Poussan montre que la zone Sainte Catherine est soumise à de faibles aléas. Il existe toutefois une structuration des écoulements en son centre et des débordements du ruisseau des Condamines. Ce ruisseau remonte au-dessus de l'autoroute, l'amont est composé d'un fossé pluvial assez conséquent le long de la rue de Cami Ferrat. Deux ouvrages de franchissement sous la rue Cami Ferrat rejettent les eaux pluviales vers le secteur Sainte Catherine dans un fossé de gabarit important, prémisses du ruisseau des Condamines. Le projet devra conserver ce fossé à l'Est de la rue afin de garantir une servitude d'écoulement de ce drainage pluvial depuis le croisement entre la rue de Cami Ferrat et l'avenue d'Issanka, jusqu'au ruisseau des Condamines.
- En sus des travaux sur la voie verte, il serait intéressant de planter une ripisylve jusqu'au niveau du parc, la liste suivante présente les essences végétales conseillées pour cette plantation :

Essences	Arbre (A), Arbre moyen (AM), Arbuste (AB), Liane (L)	Espèce (C), (P), (M)	Caducue Persistante marcescent	Famille rosacées (R), Hôte drosophile (DS) (potentiellement)
Essences adaptées au bords de cours d'eau				
Aulne glutineux – <i>Alnus glutinosa</i>	A		C	
Chêne pubescent – <i>Quercus pubescens</i>	A		M	
Cornouiller male - <i>Cornus mas</i>	AB		C	DS
Cornouiller sanguin - <i>Cornus sanguinea</i>	AB		C	DS
Epine du Christ - <i>Paliurus spinachristi</i>	AM		C	
Figuier – <i>Ficus carica</i>	AM		C	
Frêne oxyphylle – <i>Fraxinus angustifolia</i>	A		C	
Fusain d'Europe – <i>Euonymus europaeus</i>	AB		C	
Genêt d'Espagne – <i>Genista hispanica</i>	AB		P	

Laurier noble – <i>Laurus nobilis</i>	AB	P	
Lierre grim pant - <i>Hedera helix</i>	L	P	
Micocoulier - <i>Celtis australis</i>	A	C	
Myrte – <i>Myrtus communis</i>	AB	P	
Noisetier coudrier – <i>Corylus avellana</i>	AB	C	
Orme champêtre – <i>Ulmus campestris</i>	A	C	
Peuplier blanc – <i>Populus alba</i>	A	C	
Peuplier noir – <i>Populus nigra</i>	A	C	
Saule blanc – <i>Salix alba</i>	A	C	
Saule pourpre – <i>Salix purpurea</i>	A	C	
Sureau noir – <i>Sambucus nigra</i>	AB	C	DS
Tamaris de France – <i>Tamaris gallica</i>	AB	C	
Troène des bois – <i>Ligustrum vulgare</i>	AB	P	
Espèces de milieux secs, mais qui peuvent se développer en bordure de cours d'eau si les sols ne sont pas engorgés (sur talus par exemple)			
Amandier – <i>Prunus amygdalus</i>	AM	C	R
Amélanchier des bois – <i>Amelanchier ovalis</i>	AB	C	R
Arbousier - <i>Arbutus unedo</i>	AB	P	
Arbres de judée – <i>Cercis siliquastrum</i>	AM	C	
Aubépine monogyne – <i>Crataegue monogyna</i>	AB	C	R
Azérolier - <i>Crataegus azarolus</i>	AM	C	
Baguenaudier - <i>Colutea arborescens</i>	AB	C	
Bruyère multiflore - <i>Erica multiflora</i>	AB	P	
Buis – <i>Buxus sempervirens</i>	AB	P	
Buplèvre arbustif - <i>Bupleurum fruticosum</i>	AB	P	
Cerisier Ste Lucie – <i>Prunus mahaleb</i>	AM	C	R
Chêne vert – <i>Quercus ilex</i>	A	P	
Chèvrefeuille des Baléares - <i>Lonicera implexa</i>	L	P	
Chèvrefeuille d'Etrurie - <i>Lonicera etrusca</i>	L	C	
Ciste blanc - <i>Cistus albidus</i>	AB	P	
Ciste de Montpellier – <i>Cistus monspeliensis</i>	AB	P	
Cormier – <i>Sorbus domestica</i>	A	C	R
Coronille emeris - <i>Coronilla emeris</i>	AB	C	
Coronille glauque - <i>Coronilla glauca</i>	AB	C	
Eglantier - <i>Rosa canina</i>	AB	P	R
Erable de Montpellier – <i>Acer monspessulanum</i>	AM	C	
Filaria à feuilles étroites - <i>Phillyrea angustifolia</i>	AB	P	
Filaria à feuilles larges - <i>Phillyrea latifolia</i>	AB	P	
Genévrier cade – <i>Juniperus oxycedrus</i>	AB	P	
Nerprun alaterne – <i>Rhamnus alaternus</i>	AB	P	
Pin à pignons ou parasol - <i>Pinus pinea</i>	A	P	
Pistachier lentisque - <i>Pistacia lentiscus</i>	AB	P	
Pistachier terebinthe - <i>Pistacia terebenthus</i>	AB	C	
Poirier à feuilles d'amandier – <i>Pyrus spinosa</i>	AM	C	R
Prunelier Epine noire – <i>Prunus spinosa</i>	AB	C	R
Romarin officinal – <i>Rosmarinus officinalis</i>	AB	P	
Viorne tin – <i>Viburnum tinus</i>	AB	P	

Le CLE reste à l'écoute du porteur de projet à propos de l'ensemble des sujets évoqués.

OBJET : NOTE D'ACCOMPAGNEMENT DU SMBT A L'AVIS DE LA CLE DU SAGE THAU-
INGRIL (ref. MG/SR/EB/JM/10) SUR LE PROJET DE D'AMENAGEMENT DE LA ZAC
SAINTE CATHERINE A POUSSAN

Le Syndicat Mixte du Bassin de Thau souhaite porter à connaissance les remarques suivantes concernant la partie biodiversité et la partie urbanisme :

- Le projet d'aménagement prévoit des mesures d'évitement ou de réduction vis-à-vis des enjeux de biodiversité principalement par le maintien d'un gîte à chauve-souris (arbre isolé) et de murets de pierre sèche (mesure E3). La mise en place de ces mesures devront assurer un réel effet positif pour la faune remarquable. Entre autres, par l'assurance de la non destruction de l'arbre « gîte », et un éloignement suffisant des murets vis à vis des habitations ou des routes afin d'assurer une tranquillité aux espèces.
- De plus, le projet pourrait proposer d'intégrer plus de biodiversité à la mesure R7 par des aménagement simples : intégration de nichoirs à oiseaux ou chiroptères dans les bâtis, création de secteurs de prairies sauvages (qui sont des zones d'alimentation pour la faune, fonction essentiellement touchée par ce projet), création de linéaire de haies favorisant des corridors écologiques forestiers favorables à la circulation des chiroptères entre la Moure, la Gardiole et la Vène.
- Trois espèces végétales exotiques envahissantes sont relevées au niveau de la zone d'étude (mesure R9). Afin d'éviter la propagation de ces espèces et si des matériaux sont extraits du périmètre de l'étude alors les recommandations prescrites dans le guide d'identification et de gestion des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes doivent être mises en place en phase chantier, à savoir « l'évacuation sécurisée de tous les résidus vers un centre agréé ».
- Dans la pièce B2 page 254, l'Olivier de Bohême est une essence végétale pressentie dans le projet de plantation au niveau des voies de circulation et des espaces publics piétons. Cette espèce est très envahissante sur notre secteur, c'est pourquoi il est préférable de la remplacer par une essence telle que le Micocoulier.
- La densité prévue avec le nouveau projet est de 38 logements à l'hectare. Il n'y a cependant pas de détails avec chiffrages et cartographies, ni d'indications sur la typologie des logements envisagés. Cet espace en projet est également assez déconnecté des autres quartiers avec peu d'accès notamment.

Le Syndicat Mixte du Bassin de Thau reste à l'écoute du porteur de projet à propos de l'ensemble des sujets évoqués ci-dessous.